



VANVIMMO

SAS au capital de 12 000 € - RCS NANTERRE 910541671

Siège social : 24 rue Louis Dardenne 92170 VANVES

Tél : 01 46 48 06 09 - E-mail : vanves@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 15/01/2025

Honoraires de transaction habitation et local commercial

(Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
<i>Parking / box</i>	<i>Forfait de 2 500€</i>
<i>De 0 à 150.000€</i>	<i>8% du prix de vente net vendeur</i>
<i>De 150.001 à 300.000€</i>	<i>7% du prix de vente net vendeur</i>
<i>De 300.001 à 450.000€</i>	<i>6% du prix de vente net vendeur</i>
<i>De 450.001 et plus</i>	<i>5% du prix de vente net vendeur</i>

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier : Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :**

Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Frais de rédaction d'acte :

250€ TTC à la charge de l'acquéreur et 250€ TTC à la charge du vendeur



VANVIMMO

SAS au capital de 12 000 € - RCS NANTERRE 910541671

Siège social : 24 rue Louis Dardenne 92170 VANVES

Tél : 01 46 48 06 09 - E-mail : vanves@laforet.com

Locations – Barème à compter du 01/01/2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux de sortie** : 6€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Frais d'entremise** : 250€ TTC à la charge du bailleur

Honoraires pour les parkings : 200€ TTC à la charge du bailleur et 200€ TTC à la charge du locataire

Honoraires pour les locaux commerciaux :

- **Visite, constitution du dossier et rédaction du bail** : 30% TTC du loyer annuel à la charge du repreneur
- **Cession de droit au bail / fond de commerces** : 10% TTC du prix de vente net vendeur
- **Cession de murs et boutiques** : cf. honoraires de transaction

Gérance locative – Barème à compter du 01/04/2024

Honoraires de gérance locative – hors paiement des appels de charges :
6% TTC du montant du loyer charges comprises

Honoraires de gérance locative, paiement des appels de charges compris :
7.2% TTC du montant du loyer charges comprises